



**Syndicat
Adduction
Eau
Potable**

Risle et Plateaux

LETTRE D'INFORMATION AUX USAGERS

La reprise du secteur SAUR par le SAEP Risle et Plateaux se fera le 1^{er} janvier 2024.

Les bureaux du SAEP Risle et Plateaux sont situés :

Quai du Mascaret
Locaux de la station d'épuration
27500 Pont-Audemer

Les jours d'ouverture au public sont :

Lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mardi de 13h30 à 16h30
Mercredi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au **02 32 41 11 07**, ou par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus) ou par courriel : contact@saep rp.fr

Le numéro d'urgence est le **06 77 06 09 52** uniquement en cas de fuite avant compteur, coupure d'eau ou eau colorée en dehors des horaires d'ouverture.

- **Cas des usagers ayant opté pour le prélèvement automatique :**

Les usagers bénéficiant du prélèvement mensuel ou à date d'échéance devront se faire connaître auprès du SAEP Risle et Plateaux pour la remise en place de leur prélèvement car les données bancaires ne peuvent être transmises par la SAUR.

Pour les usagers mensualisés, les prélèvements se feront tous les 10 de chaque mois **de février à novembre**. En décembre, une facture de régularisation sera émise pour un prélèvement en janvier.

Le mandat de prélèvement est disponible en téléchargement sur notre site www.saeprp.fr ou vous pouvez nous contacter pour une transmission par mail ou courrier.

- **Cas des collectivités et entreprises :**

Les numéros SIRET seront obligatoires, pour les collectivités afin de déposer les factures sur chorus et pour les entreprises afin d'avoir la bonne dénomination juridique.

- **Facturation de l'assainissement :**

Pour les communes de la CC Pont-Audemer Val de Risle que vous soyez à l'assainissement collectif ou non collectif, la facture de la part assainissement se sera intégré à la facture d'eau.

- **Rythme de facturation 2024**